

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 39 (1992)
Heft: 3

Rubrik: Voix Suisse romande

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

E dito romand

La PCi ça sert à quoi?

«Bonsoir à tous. Pendant des années, la protection civile est restée tabou dans notre pays. On a investi sans broncher des milliards de francs dans la construction d'abris et d'installations hypersophistiquées. On a mobilisé des dizaines de milliers de citoyens. Jamais personne n'a osé remettre en cause cette institution de la Suisse officielle. Et voilà qu'aujourd'hui le tabou tombe. Tout le monde se met à critiquer la protection civile, y compris les autorités politiques. La Confédération veut réformer le système, le Gouvernement genevois va supprimer tous les cours prévus cette année et, dans le canton de Vaud, on a sérieusement raboté le budget de 1992.

Alors, la question se pose très clairement: la protection civile telle qu'elle existe aujourd'hui est-elle encore d'une quelconque utilité?»

Voilà, in extenso, le texte annonce de l'émission Tell Quel. Il est évident que ce texte comporte quelques subtilités de langage et que le reportage qui suivait suggérait au téléspectateur la ré-

ponse à la question posée par le présentateur.

Au demeurant, le reportage peut être considéré comme objectif, dans la mesure où la télévision n'a pas joué au jeu de la caméra cachée. Sa présence a été dûment annoncée. Certaines images ont été quelque peu triées, c'est aussi vrai, mais il n'a pas fallu se livrer à une longue enquête pour surprendre l'inolite, voire le scandaleux.

Pour avoir assisté en compagnie d'autres observateurs et journalistes à l'exercice de Coppet, tous étaient d'avis que l'exercice pouvait tourner à la «catastrophe médiatique», tellement celui-ci donnait l'impression d'être par trop ambitieux. Le problème n'est pas tant d'avoir commis des bévues dans l'exécution de l'exercice, mais bien que celui-ci se soit déroulé peu de temps après les déclarations de «dissidence» du Gouvernement genevois et, de surcroît, devant des caméras de télévision. En passant, de telles images peuvent être tournées dans n'importe quel cours de répétition de l'armée, n'importe quel exercice de sapeurs-pompiers dans nos villages. Mais ceci n'excuse pas cela.

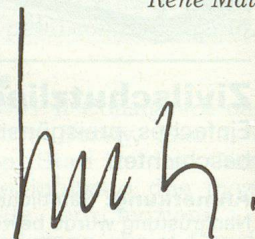
Finalement, le reproche principal que l'on peut faire à l'institution protection civile est de ne pas avoir su informer et créer un courant sinon de sympathie, à tout le moins intégrer celle-ci dans la population. Cette «discretion congénitale» joue aujourd'hui contre la PCi. En

effet, les responsables de la PCi au plus haut niveau, par manque d'ouverture au public, n'ont pu bénéficier d'un retour d'information qui aurait sans doute permis de se rendre compte plus rapidement de la dégradation rapide de l'image de la PCi.

Par contre, le mérite de l'émission et de la table ouverte qui a suivi deux jours plus tard est d'avoir porté le débat au niveau du public et permis aux partisans et aux «détracteurs» de s'expliquer. Il s'agit de ne pas laisser retomber le «soufflé» en faisant un effort supplémentaire en matière d'information et de saisir toutes les occasions de démontrer l'utilité de la PCi.

Quant à la réforme, personne ne la conteste. Il faut simplement souhaiter qu'elle soit acceptée au niveau des Chambres fédérales; que le débat politique qui ne manquera pas d'avoir lieu ne se résume pas à un simple affrontement d'arguments contradictoires. La protection civile mérite mieux que cela.

René Mathey



Un «exercice» grandeur 1:1

La PCi lausannoise abrite des réfugiés

Depuis fin janvier 1992, la protection civile lausannoise abrite des réfugiés de guerre yougoslaves. Pour faire face à des arrivées de l'ordre de huit à dix personnes par jour, ces réfugiés sont provisoirement logés aux Bergières pour une quinzaine de jours car cet abri ne peut être considéré que comme centre de transit.

C'est le vendredi 24 janvier 1992 que Pierre Duvoisin, chef du Département de la prévoyance sociale et des assurances, alerte le Service cantonal de la

René Mathey

protection civile. Il s'agit d'accueillir des réfugiés de guerre yougoslaves qui ont fui le conflit qui déchire leur pays. Concrètement, le canton de Vaud admet pouvoir fournir le même effort qu'avec les requérants d'asile, ce qui représente quelque 800 réfugiés pour lesquels il faut trouver rapidement des logements. La Croix-Rouge ayant dé-

claré forfait, qui mieux que la protection civile est capable de répondre relativement rapidement à un tel afflux de réfugiés?

Dès le 27 janvier, Michel Buttin, chef du Service cantonal de protection civile, prend contact avec les communes de Lausanne, Morges et Renens dans le but de trouver des logements, si possible en surface.

La commune de Lausanne, par la voix du municipal Pierre Tilmanns, a répondu quasi immédiatement et favorablement à la demande du canton.

Après un inventaire rapide des possibilités, la PCi lausannoise s'est en définitive rabattue sur l'abri des Bergières qui était le seul à pouvoir offrir une zone d'hébergement relativement confortable grâce à sa grande surface et, surtout, aisé à mettre en fonction.

Le 29 janvier au soir arrivait déjà un premier groupe d'une vingtaine de personnes qui a pu être pris en charge immédiatement, nourri, logé et à certains égards réconforté.

Une gestion simple, mais efficace

Sans parler d'une mise sur pied officielle, la commune de Lausanne s'est appuyée en premier lieu sur le personnel «professionnel». Elle a pris des contacts téléphoniques avec un certain nombre d'astreints pour assurer notamment le service de la cuisine et d'autres tâches d'intendance. Pratiquement, ces personnes correspondent à la liste ressortant du plan catastrophe lausannoise et concerne surtout des chefs d'abris et leurs suppléants, des chefs d'îlots. Sur le plan strictement légal, la PCi est en service selon l'article 4, al. 3 et 4 de la loi fédérale sur la protection civile, ce qui autorise les cantons et les communes à décréter une mise sur pied de la PCi pour des secours urgents.

L'Office cantonal des requérants d'asile (OCRA) annonce les demandeurs provisoires qui sont de nouveaux arrivants en Suisse. Ce statut particulier permet au Conseil fédéral, si la situation s'améliore, un retour du jour au

lendemain dans leur pays. Mais ce statut leur permet aussi, contrairement au demandeur d'asile «classique», de travailler immédiatement pour autant, bien entendu, qu'ils trouvent du travail.

De son côté, le service de la prévoyance sociale annonce les demandeurs en provenance de la Croix-Rouge, par conséquent qui ne sont plus pris en charge par cette institution et qui sont retirés des hôtels qui les hébergeaient.

Sur le plan administratif, le Service de la prévoyance sociale délègue deux assistants sociaux et un traducteur chargé d'expliquer aux nouveaux arrivants ce que l'on pourrait appeler le règlement de la maison. Les assistants sociaux règlent les petits problèmes et distribuent les Fr. 3.- par jour auxquels chaque demandeur a droit. Petite précision encore: la Confédération alloue aux communes un montant de Fr. 40.- (+ les 3 francs d'argent de poche) par

jour et par personne qui sert à couvrir le logement, les trois repas, le nettoyage, le salaire du personnel, la buanderie et les frais administratifs.

De son côté, la protection civile se charge de l'identification. Chaque personne est munie d'un badge et seuls les porteurs de ce badge sont admis à l'intérieur de l'abri. Aspect purement lausannois encore, chaque réfugié est muni d'une sorte de carte d'identité, non officielle, munie d'une photographie. Cette pièce permet, le cas échéant, une identification rapide et de ramener un éventuel égaré.

Pour des raisons pratiques et aussi pour éviter une trop grande promiscuité, la PCi lausannoise a fixé le seuil maximum d'hébergement à 100 personnes.

La vie dans l'abri

L'accueil des nouveaux arrivants se fait de 16 h 30 à 18 h. Après les forma-

lités administratives, chacun prend possession de l'espace qui lui est réservé.

«Ces réfugiés viennent en majorité du Kosovo, ce sont pour la plupart des déserteurs. Ils sont âgés entre vingt et trente ans et ils parlent l'albanais», explique Jean-Claude Siggen, chef de la protection civile lausannoise.

Pour le «visiteur», ce qui frappe le plus, ce sont les regards de ces jeunes gens. A la fois graves, un peu angoissés, on sent pourtant un certain soulagement. Ils répondent volontiers à votre bonjour, qu'ils accompagnent d'un sourire.

Dans les dortoirs, certains dorment, d'autres lisent ou ont simplement les yeux perdus, pleins de rêves sans doute. Un enfant d'à peine deux ans joue avec ses parents. Plus loin, dans le réfectoire, une musique aux consonances orientales accompagne une partie de cartes dont les règles nous échappent. D'autres ont une discussion animée, ponctuée d'éclats de rire.

Bref, la vie s'est organisée tant bien que mal et chacun s'efforce de respecter les règles d'une vie communautaire.

Parmi les nouveaux arrivants Nasser Ramani connaît un peu le français. Agé de vingt-six ans, il a une formation de jardinier. Il est entré en Suisse le 30 décembre. Il explique: «J'ai quitté mon pays de peur d'être enrôlé dans l'armée fédérale; je suis triste et inquiet parce que ma mère, ma femme et mes deux enfants sont restés au pays.»

Certains réfugiés arrivent avec un maigre bagage, d'autres n'ont même pas une chemise ou un pantalon de rechange. Brosse à dents, savon, shampoing-douche sont rares.

Pour Michel Schmid, chef local adjoint et responsable de l'organisation: «Sans faire de démagogie, ni céder à la sensiblerie, on ne peut s'empêcher d'être touché par la détresse de tous ces jeunes. Le plus frustrant est de ne pouvoir véritablement dialoguer, alors, on se contente d'échanger un regard ou un sourire.»

Pour des raisons de sécurité, les portes de l'abri sont fermées à 23 heures et ne s'ouvrent qu'à partir de sept heures du matin. L'extinction des feux est fixée à minuit.

Sur le plan culinaire, les plats sont simples mais diversement appréciés. Pour ne pas choquer les personnes d'origines musulmanes, le porc a été banni des menus.

«Même si la gestion est parfois lourde, notamment parce que l'on ne se comprend pas, j'ai le sentiment que la protection civile fait un travail utile. En plus, en cas d'événements dommageables touchant notre population, nous aurons acquis une certaine expérience qui nous permettra de faire face», déclare en conclusion Michel Schmid.

Cette situation devrait prendre fin dès lors que les casques bleus se déploieront en Yougoslavie. ▀



Michel Schmid, chef local adjoint, accueille de nouveaux arrivants.

(Photos: RM-Info, Pully)



Un réfugié reçoit des mains de M. Sierro son badge et la clef d'une armoire personnelle.

Bref historique

Fréquence Jura

rm. Le canton du Jura a déjà fait l'objet d'une présentation, en 1988. Que s'est-il passé depuis? C'est pour cette raison que Hubert Gunziger, chef de l'Office cantonal, fait le point de la situation.

La protection civile du canton du Jura a été créée en 1980, peu après l'entrée en souveraineté du canton. Pour des raisons qui tiennent aux remous politiques de l'époque, la protection civile accusait beaucoup de retard.

En effet, même si la PCi était déjà présente, elle ne comptait que 16 organismes représentant les villes et villages de plus de 1000 habitants. Quand la loi sur la PCi de 1978 a fait obligation d'intégrer même les villages de moins de mille habitants, le canton du Jura se trouvait en plein plébiscite, en pleine formation de la «Constituante». Ce qui explique que le canton de Berne ne s'est plus tellement préoccupé de la PCi dans le futur canton.

Dès la création du canton, un office cantonal de PCi a été créé et implanté à Porrentruy, en vertu de la constitution qui répartit l'administration cantonale dans les différentes parties du canton. La responsabilité de celui-ci a été confiée à M. Jubin dont le principal travail s'est concentré sur les constructions. Appelé à d'autres fonctions, M. Jubin a laissé la place à Hubert Gunziger, ancien chef local de Courrendlin, depuis le 1^{er} mars 1985.

Actuellement, le Service lui-même compte quatre personnes et une apprentie (un administrateur, deux instructeurs professionnels à plein temps). L'instruction est dispensée dans des locaux provisoires, dans une école à Alle. Un centre d'instruction est d'ailleurs déjà programmé, le crédit de construction est réservé. Il se construira sur une parcelle de 20 000 m² que la commune d'Alle met à disposition gratuitement. Implanté à la périphérie du village, le Centre abritera également le Bureau de la protection civile.

L'Office de protection civile dépend du ministre François Lachat, chef du Département des finances.

Organisation de la PCi cantonale

Le canton du Jura compte 82 communes, réparties dans les districts de Delémont, des Franches-Montagnes et de Porrentruy, ce qui représente un bassin de population de 66 500 habitants.

Pour des raisons d'efficacité et d'économie, le dispositif de protection civile du canton est organisé en regroupements de communes. Le district de Porrentruy compte onze communes direc-



Hubert Gunziger, chef de l'office cantonal:
«Le Jurassien est un râleur; il distille volontiers quelques critiques bien senties, mais il sait s'engager.»

trices, celui des Franches-Montagnes six, et Delémont onze.

Le canton du Jura a rattrapé son retard; en effet, au 31 décembre 1991 le 92 % de la population est à l'abri. A la même date, le total des investissements pour les constructions de protection civile est de 69 millions, dont un peu plus de 16 millions représentent des travaux en cours.

Ce remarquable résultat est dû en grande partie au sens de la négociation et des relations publiques de Hubert Gunziger qui n'a pas ménagé sa peine pour convaincre les autorités des 82 communes de la nécessité d'organiser la PCi. Il faut dire aussi que le canton du Jura, en tant que tel, ne possède pas une grande capacité financière, puisque dans le «classement» des cantons il se situe à l'avant-dernière position, juste devant le canton d'Uri. Par conséquent, le taux de subvention fourni par la Confédération est élevé (70 %) et certaines communes ont également bénéficié d'une subvention cantonale de l'ordre de 25 %.

Etat de l'instruction

Malgré des locaux provisoires et un effectif restreint d'instructeurs professionnels (en dessous d'ailleurs des normes fédérales en la matière), 1000 personnes étaient annoncées en 1991, ce qui représente quelque 6000 jours de service.

Il faut dire que l'instruction s'appuie sur un volume important d'instructeurs à temps accessoire qui représente une cinquantaine de personnes; ceci compensant cela.

Un gros effort devra pourtant être consenti en matière d'instruction, car il s'agit d'absorber les astreints de toutes les petites communes.

Presse et information

Les contacts avec la presse régionale sont excellents. C'est très régulièrement qu'un journaliste se déplace pour faire le point.

Dès qu'une décision est prise au niveau gouvernemental, par exemple pour des problèmes de construction, c'est le Service de presse du canton qui diffuse l'information à la presse.

Bien entendu, la presse est conviée lors de chaque inauguration de constructions de protection civile. Il faut dire que ces inaugurations prennent souvent un air de fête, notamment dans les petits villages.

Quant à l'image de la PCi elle n'est ni moins bonne ni meilleure qu'ailleurs. Simplement, de par son caractère volontiers «râleur», le Jurassien distille facilement quelques critiques bien senties. Mais lorsqu'il s'agit de s'engager réellement, il le fait à fond.

A l'appui de «l'engagement du Jurassien», Hubert Gunziger aime raconter qu'en 1988, une trombe d'eau a «ravagé» le village de Soyhières, près de Delémont. C'était un vendredi. Le plan ORCA a été déclenché et l'on a fait appel aux troupes PA qui ont mis six soldats à disposition avec des moyens lourds (pelles mécaniques). Le lundi matin quarante-deux personnes étaient à pied d'œuvre (mais en tout ce ne sont pas moins de huitante-trois personnes qui se sont annoncées), en provenance de Courrendlin et de Delémont (à l'époque Soyhières ne possédait pas d'organisme) pendant deux semaines, ce qui représente 2040 heures de travail, mais aussi Fr. 80 000.- d'économie pour la commune puisque les frais ont été pris en charge par la protection civile.

De nombreux travaux au service de la communauté ont été réalisés ces dernières années (réfection de chemins suite à des inondations, construction d'un abri de pique-nique en rondins de bois, curetage de ruisseaux, démonter de vieilles maisons, installer de nouvelles plaques de rues, etc.). Selon Hubert Gunziger, il faut démontrer l'utilité de la PCi, mais il ne s'agit pas d'en faire une «voirie à bon marché».

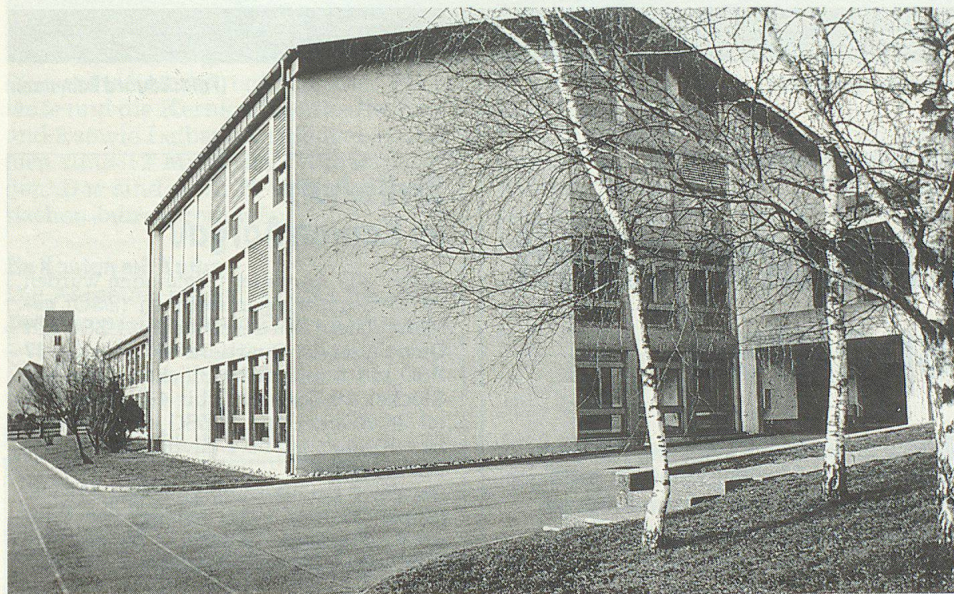
L'avenir

Dans le canton du Jura, on attend la ratification du projet de réforme «PCi 95» avant de juger des mesures à prendre. Les déclarations du conseiller d'Etat genevois Claude Hägi, selon Hubert Gunziger, ne rendent service à personne, même si certaines idées sont bonnes. Les mesures prises sont tout simplement illégales et causent des inégalités de traitement entre les citoyens du canton. Par exemple, les astreints en service ne bénéficient plus du dixième de réduction sur leurs impôts militaires.

D'un autre côté, avec la couverture médiatique que prend un tel événement, les réactions ne se font pas attendre. Dans le canton du Jura, poursuit Hu-



L'administration cantonale, à Porrentruy, abrite le bureau de la protection civile.



Le «Centre d'instruction» est installé provisoirement dans une école, à Alle. (Photos: RM-Info, Pully)

bert Gunziger, cela a provoqué immédiatement une question écrite au gouvernement de la part d'un député, Jean-Marie Miserez et intitulée «Pour une protection civile utile, efficace et économique», question à laquelle le Gouvernement jurassien a notamment répondu: «La suspension des services

d'instruction préconisée serait contraire à la législation fédérale dont la modification éventuelle incombe aux Chambres fédérales. Les responsables cantonaux de la PCi sont étroitement associés aux travaux de réforme 95 de la PCi dont les résultats seront consignés dans le rapport du Conseil

fédéral sur le plan directeur 95, qui est actuellement mis au point. Suite à la décision temporaire de la CGF (commission gouvernementale des finances) de diminuer de 50 % les crédits affectés aux cours, nous allons enregistrer un déficit de formation. Déficit de formation qu'il faudra combler à nouveau sur la base du concept 95 de la PCi.»

Au niveau du budget de la PCi jurassienne, cela se traduit tout de même par une diminution de Fr.80 000.-. Selon Hubert Gunziger, «sans être un handicap insurmontable, il a fallu différer des cours consacrés par exemple aux renseignements et aux transmissions. Pour le reste je maintiens les cours d'introduction et de chefs d'abri, comme ceux consacrés au Service sanitaire.»

Quant à l'évolution de la situation, Hubert Gunziger n'est pas très optimiste: «Quand on pense qu'à cinq heures de voiture de Porrentruy se trouve la Yougoslavie livrée à un conflit interne, et tout le monde reste indifférent! L'incrédulité de l'Helvétie face aux grands bouleversements actuels a parfois quelque chose d'angoissant; rien ne peut nous arriver. Les catastrophes et autres conflits sont pour les autres. Il n'y a pas pire faute de l'esprit que de ne pas voir les choses comme elles sont, mais comme on voudrait qu'elles soient. A part cela, même si cela va disparaître, il n'y a pas loin d'ici une centrale nucléaire (Felsenheim), l'accident technologique est possible. A vingt kilomètres à vol d'oiseau, les fusées Pluton faisant partie du dispositif de défense français sont en place; un accident est aussi possible. Il ne faut pas non plus être hypocrite: prenez par exemple le montant des investissements qui sont de l'ordre de Fr. 70 millions pour du béton. Eh bien, ce sont 70 millions qui sont restés dans l'économie locale, qui l'ont fait prospérer et qui représentent quelque 5 millions d'impôts. Ce qui couvre pratiquement intégralement les subventions payées. Les détracteurs de la PCi ne parlent jamais de ces éléments. Voilà la réalité.» ▲

Pour prévenir des dégâts d'eau onéreux:

Déshumidificateurs

Gamme étendue d'appareils efficaces, d'un emploi très varié – caves, entrepôts, habitations, etc.

Exploitation entièrement automatique, consommation d'énergie minime.

Location et vente

Demandez-nous la documentation détaillée.

Krüger + Co.

1606 Forel VD, 021/781 27 91

Succursales: Münsingen BE, Grellingen SO,

Degersheim SG, Zizers GR, Samedan GR,

Dielsdorf ZH, Küssnacht SZ, Gordola TI

KRÜGER